

**DELIBERATIONS**

**Avenant n°1 MAPA travaux de requalification rue de la Forge**

Le maire présente le projet d'avenant n°1 au marché initial, portant une augmentation du coût des travaux de 19607.00€. Les raisons essentielles de ce surcoût sont les suivantes : réalisation de travaux de terrassement supplémentaires au droit de réseaux concessionnaires et nécessité de faire procéder au changement de tampons d'assainissement et de bordures et caniveaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ledit avenant et autorise le maire à le signer.

**Travaux de réfection des trottoirs rue de la Barrière et de réfection de la voirie rue du Moulin – choix de l'entreprise**

Consécutivement à la consultation relative au projet de travaux de réfection des trottoirs rue de la Barrière et de réfection de la voirie rue du Moulin, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier la réalisation desdits travaux à l'entreprise COLAS, moins disante pour un montant total de 38470.90€HT.

**Location de la tente de réception**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide que la tente de réception (dimension 6m x 12m), acquise en 2011, pourra être louée selon les modalités suivantes :

- Prix : 100.-€ pour une durée de 48h. Une caution d'un montant de 300.-€ sera demandée.
- Location réservée aux habitants et associations du village pour une implantation sur le seul territoire communal
- Participation impérative des employés municipaux au montage et au démontage de la tente de réception.

La municipalité se réserve la possibilité d'annuler la location en cas de conditions météorologiques défavorables à l'implantation de ladite tente.

**Questions diverses**

- Travaux de voirie : Les travaux de voirie rue de la Forge se poursuivent. La pose des enrobés, prévue initialement semaine 23, sera réalisée ultérieurement du fait de conditions météorologiques défavorables. Est également prévue la réalisation des travaux suivants : abords de la salle polyvalente, chemin de Chaignay (partiellement), rue des Berthélémons (partiellement), Rue de la Côte, Chemin de la Bonnettes (AFR et commune).
- Bief : La conduite d'eau (située sur une propriété communale) alimentant les bassins privés depuis plusieurs siècles est obstruée. Les sociétés *Végétal concept* et *Campagna* interviendront prochainement afin de régler le problème.

- SMOM : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le verre ne fera plus l'objet d'une collecte en porte-à-porte mais devra être déposé dans l'un des quatre conteneurs spécifiques qui seront implantés comme suit : salle polyvalente, terrain de pétanque, ateliers municipaux et rond-point rue Clément Janin.
- Restauration scolaire : La réalisation d'une étude portant sur le transfert à la COVATI de la compétence restauration scolaire a été évoquée lors de la dernière réunion du conseil communautaire. Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est opposé à ce transfert et qu'il souhaite que la municipalité conserve la gestion de ce service (prix, choix du prestataire).
- Ecole de musique : Madame LAVENET souhaite obtenir des précisions sur l'organisation des cours de l'école de musique à la rentrée de septembre 2016. Des renseignements seront demandés par le maire.

Til-Châtel, le 6 juin 2016

Le Maire,  
Alain GRADELET